

# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL en chiffres

€ Budget total : 9 millions d'Euros

## Répartition des ressources

- 56 % prestations assurées auprès des agriculteurs, collectivités...
- 30 % taxe additionnelle à la taxe foncière sur le foncier non bâti (TATFNB) appelée auprès de tous les propriétaires de foncier non bâti.
- 14 % contrats et conventions (Etat, Europe, Région, Département...).

34 professionnels agricoles

sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Ils sont issus de différents collèges agricoles.

- 18 chefs d'exploitations.
- 1 propriétaire foncier.
- 6 salariés agricoles.
- 1 ancien exploitant.
- 7 représentants des groupements professionnels agricoles (coopératives, CUMA, Mutuelle agricole, organisations syndicales, Crédit agricole).
- 1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière.

L'Assemblée plénière se réunit trois fois par an.

Elle oriente, débat et prend des décisions pour l'agriculture départementale.

Le Bureau

12 membres élus par l'Assemblée plénière.

Ils se réunissent tous les mois et mettent en œuvre avec les collaborateurs de la Chambre d'agriculture, les orientations votées par l'Assemblée. Ils veillent au bon fonctionnement de l'établissement.



# UNE PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE pour être au plus près des agriculteurs

10 antennes réparties sur 3 petites régions agricoles



AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CANTAL

www.cantal.chambres-agriculture.fr



## Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

## Chambre d'agriculture du Cantal

26 rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 Aurillac Cédex  
Tél. : 04 71 45 55 00  
Fax : 04 71 48 97 75  
ca.cantal@cantal.chambagri.fr

## Antenne de CHAUTES-AIGUES

Maison des services  
29 av. Pierre Vialard  
15110 Chaudes-Aigues  
Tél. : 04 71 23 50 97  
ca.chaudes-aigues@cantal.chambagri.fr

## Antenne de MASSIAC

3 rue de la Paix  
15500 Massiac  
Tél. : 04 71 23 00 73  
ca.massiac@cantal.chambagri.fr

## Antenne de MAURIAC

28 Boulevard Monthyon  
15200 Mauriac  
Tél. : 04 71 68 38 20  
ca.mauriac@cantal.chambagri.fr

## Antenne de MAURS

8 rue de la Gare  
15600 Maurs  
Tél. : 04 71 46 94 12  
ca.maurs@cantal.chambagri.fr

## Antenne de MURAT

Maison des services  
4, rue du Faubourg Notre Dame  
15300 Murat  
Tél. : 04 71 20 02 75  
ca.murat@cantal.chambagri.fr

## Antenne de PIERREFORT

Maison des services  
6 rue de l'Aubrac  
15230 Pierrefort  
Tél. : 04 71 23 32 13  
ca.pierrefort@cantal.chambagri.fr

## Antenne de RIOM-ES-MONTAGNES

ZA de Saussac  
37 avenue de Collandres  
15400 Riom-ès-Montagnes  
Tél. : 04 71 78 05 68  
ca.riom@cantal.chambagri.fr

## Antenne de YDES-SAIGNES

Immeuble Sumène - Artense  
Parc d'activités intercommunal  
15210 Ydes  
Tél. : 04 71 40 61 08  
ca.saignes@cantal.chambagri.fr

## Antenne de SAINT-FLOUR

1 rue des Agials  
15100 Saint-Flour  
Tél. : 04 71 60 50 00  
ca.saint-flour@cantal.chambagri.fr



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CANTAL

Agriculteurs du Cantal,  
Préserver l'essentiel,  
Produire l'exceptionnel

www.cantal.chambre-agriculture.fr

Nos missions

# LA REPRÉSENTATION du monde agricole et rural

## La Chambre d'agriculture

porte parole du monde agricole mais aussi interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

## Etablissement public

au service de tous les agriculteurs et de tous territoires depuis 1924.

## Partenaire actif de la Recherche et du développement de pratiques Innovantes

pour s'adapter au changement climatique tout en préservant l'environnement.



## Etablissement reconnu par l'État pour assurer des missions de service public.

- Gestion de la création et de la cessation d'activité agricole : centre des formalités pour les entreprises agricoles (CFE).
- Installation : Point accueil Installation (PAI), Centre d'élaboration de plan de professionnalisation (CEPPP).
- Accompagnement de tous les porteurs de projets, appui au montage des dossiers "Dotation Jeunes Agriculteurs" (DJA), suivi post-installation.
- Animation du Répertoire Départ-Installation (RDI).
- Gestion de l'Identification animale et de la certification des filiations bovines dans le cadre de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE).



# DES SERVICES

pour les entreprises

 **100 collaborateurs**  
**75 experts, ingénieurs et techniciens**

 **Conseiller les agriculteurs**  
**Plus de 70 offres de services spécialisés :**

- **Création, installation et transmission de l'entreprise.**
- **Amélioration des performances sociales, économiques et environnementales des exploitations.**
- **Gestion technico-économique de l'exploitation :**
  - agronomie,
  - élevage,
  - circuits-courts,
  - agritourisme,
  - agriculture biologique,
  - énergies renouvelables,
  - agroforesterie,
  - bâtiments de l'exploitation,
  - ressources en eau,
  - maraîchage,
  - agriculteurs en difficulté.

 **Former pour accroître les compétences des agriculteurs**

- **150 stages proposés chaque année.**
- **900 participants.**
- **+ de 98% d'agriculteurs satisfaits.**

 **Soutenir les agriculteurs en difficulté**

**Réagir**  
Solidarité & Accompagnement  
**06 73 96 25 73**



# DES SERVICES

pour les territoires

 **Conseiller les acteurs de nos territoires**

**Environ 20 offres de services spécialisés :**

- **Aménagement de l'espace et préservation du foncier (étude agricole et Plui).**
- **Contribution à la gestion durable de l'eau.**
- **Renouvellement des générations.**
- **Démarches agro-environnementales.**
- **Valorisation et commercialisation des produits locaux.**
- **Valorisation de l'agroforesterie.**
- **Gestion de la biodiversité et des paysages.**



# DES ACCOMPAGNEMENTS

pour des actions collectives

 **Innover**

**Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes pour**

- **La mise au point des systèmes de production de demain : adaptation au changement climatique, engagement vers la neutralité carbone, objectif 100 % d'entreprises agricoles engagées dans une certification de qualité reconnue (HVE, Agriculture Biologique, IGP, label, AOP...).** Modélisation de cas-type à partir du travail de références Inosys.
- **Le développement numérique des exploitations**
- **La mobilisation dans le plan Ecophyto.**



 **Animer les GVA et les GDA**

**Animer les Groupes de Développement Agricole dans leurs actions de développement agricole selon les thématiques suivantes :**

- **Communiquer sur son métier.**
- **Améliorer sa qualité de vie et ses conditions de travail.**
- **Valoriser ses productions de qualité, maîtriser ses charges et moderniser.**
- **S'ouvrir vers de nouvelles productions.**
- **Rechercher de la valeur ajoutée.**



**La Chambre d'agriculture du Cantal anime également plusieurs réseaux :**



**La Chambre d'agriculture du Cantal est partenaire de :**



# UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE

certifiée et engagée dans les démarches qualité



**UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF !**  
**AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762**

